



BANQUE *Solfea*

Pour un habitat  
éco-efficace

## LE PRÊT LES IMMANQUABLES ENGIE

Prêt bonifié par ENGIE pour installer une nouvelle chaudière  
à Haute Performance Énergétique au gaz naturel dans un logement existant



**Exemple** pour un montant financé de **4000 € au TAEG fixe de 0 %** (taux débiteur fixe correspondant : 0 %) : durée de remboursement de **45 mois avec 44 mensualités de 90 €** et une dernière mensualité pour solde de **40 €** (hors assurance facultative). **Montant total dû** (capital + intérêts) hors assurance facultative : **4 000 €**.

Coût mensuel de l'assurance facultative au Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 2,37 % pour 4 € supplémentaires par mois (si moins de 60 ans à la date de souscription). Montant total dû au titre de l'assurance de 180 €. Assurance couvrant le décès ou la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ainsi que l'Incapacité Totale de Travail (ITT).

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

EN PARTENARIAT AVEC

**ENGIE**

Le nouveau nom de GDF SUEZ



Grâce à la prise en charge de la totalité des intérêts par ENGIE, profitez d'un taux à 0 %<sup>(1)</sup> pour financer l'installation d'une nouvelle chaudière à Haute Performance Énergétique au gaz naturel\* dans un logement existant

	Mensualité	TAEG fixe <sup>(1)</sup>	Exemple	Durée	Montant total dû <sup>(2)</sup>
1 500 € à 4 000 €	90 €	0%	4 000 €	45 mois	4 000 €
4 001 € à 6 000 €	150 €		6 000 €	40 mois	6 000 €
6 001 € à 8 000 €	180 €		8 000 €	45 mois	8 000 €

- Prêt affecté de 1 500 € à 8 000 €
- TAEG fixe de 0 %  
taux débiteur fixe correspondant de 0 %
- Durées de 17 à 45 mois
- Mensualités de 90 € à 180 €  
hors assurance facultative
- 0 € de frais de dossier

(1) Prêt affecté sous réserve d'acceptation par la BANQUE SOLFEA et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. TAEG fixe hors assurance facultative bonifié par ENGIE, sous réserve de la signature par le client du Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie. Mensualités fixes hors assurance facultative (sauf la dernière constituée du solde) pour une première échéance 30 jours après le décaissement.

(2) Montant total dû (capital + intérêts) hors assurance facultative. Conditions valables à compter du 01/03/2016 et susceptibles d'être modifiées à tout moment par la BANQUE SOLFEA.

\* Se reporter au Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie joint pour consulter les détails techniques et les conditions d'éligibilités.

La présente offre est limitée dans le temps et en nombre de dossiers éligibles.

Les conditions de limitation de cette offre sont consultables sur

<https://www.banquesolfea.fr/espace-particuliers/offres-services/tous-nos-prets/prest-les-immanquables-engie.html>

## ASSURANCE FACULTATIVE

Parce que les coups durs n'arrivent pas qu'aux autres, assurez votre sécurité financière et celle de vos proches à des conditions avantageuses :

Coût mensuel pour 1000 € empruntés (en sus de la mensualité)\*\* :

- 1 € si l'emprunteur a moins de 60 ans à la date d'adhésion
- 1,40 € si l'emprunteur a 60 ans ou plus à la date d'adhésion

- 20 % sur la cotisation  
du co-emprunteur  
pour une adhésion conjointe de  
l'emprunteur et du co-emprunteur.

Choisissez la tranquillité, protégez-vous des aléas de la vie :

### ■ Garantie Incapacité Totale de Travail\*\* :

En cas d'incapacité d'exercer votre activité professionnelle suite à une maladie ou un accident, vos mensualités sont prises en charge pendant la durée d'arrêt de travail.

### ■ Garantie Décès\*\* :

En cas de décès de l'assuré, 100 % du capital restant dû est pris en charge.

### ■ Garantie Perte Totale et Irréversible d'Autonomie\*\* :

En cas de maladie ou accident rendant nécessaire une aide permanente pour les actes ordinaires de la vie, 100 % du capital restant dû est pris en charge.

\*\* L'assurance s'adresse à l'emprunteur / au co-emprunteur désigné(s) comme tel(s) sur l'offre de contrat de crédit, âgé(s) de moins de 75 ans au moment de la souscription (pour un souscripteur âgé de plus de 65 ans au moment de l'adhésion, seule la garantie décès est couverte). Les conditions de l'assurance peuvent être consultées sur la notice d'information jointe au contrat de crédit et sur [www.banquesolfea.fr](http://www.banquesolfea.fr)

# COMMENT BIEN COMPLÉTER VOTRE DOSSIER ?

Pour nous permettre de vous répondre dans les meilleurs délais, assurez-vous de compléter les documents requis et de joindre tous les justificatifs nécessaires.

COCHEZ  
LES CASES  
POUR NE RIEN  
OUBLIER

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES À ENVOYER

**Demande de prêt - Fiche de solvabilité**

Document N°1 ci-joint

**i** Vérifiez que toutes les lignes sont complétées et que l'ensemble des cases de choix sont cochées

**Contrat d'Engagement  
Certificats Économies Énergie**

Document N°2 ci-joint

**i** Le contrat doit être complété intégralement et signé au plus tard le même jour que le devis

## PHOTOCOPIES DE JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À JOINDRE

**Devis des travaux daté et signé  
par l'emprunteur  
ET le co-emprunteur éventuel**

Le devis doit impérativement préciser :

- L'adresse de réalisation des travaux
- Le type d'équipement, la marque, le modèle et la référence
- L'ensemble des précisions demandées sur le Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie joint

**Pièce d'identité en cours de validité  
de l'emprunteur  
ET du co-emprunteur éventuel**

Photocopie recto et verso (toutes les informations doivent être lisibles) :

- De la carte nationale d'identité
- Ou du passeport
- Ou du titre de séjour

**i** Depuis le 01/01/2014, les cartes d'identité non expirées à cette date restent valides 15 ans.

Si la date de validité est dépassée, joignez la photocopie de :

- la pièce d'identité expirée
- la demande de renouvellement
- le permis de conduire

**Justificatif de domicile  
de l'emprunteur  
ET du co-emprunteur éventuel**

Le justificatif doit être suffisamment récent :

- Moins de 3 mois pour une quittance énergie, eau, assurance habitation ou une facture de téléphone fixe (classique ou box)

**i** Une facture de téléphone mobile ne constitue pas un justificatif valable

- Moins de 1 an pour un échéancier

**Justificatif de revenus  
de l'emprunteur  
ET du co-emprunteur éventuel**

**i** Pour toute demande de prêt inférieure à 3 000 €, les justificatifs de revenus ne sont pas obligatoires. Cependant, les revenus doivent nécessairement être déclarés sur la Demande de prêt - Fiche de solvabilité.

- Pour un salarié : 2 derniers bulletins de salaire

Ex.: pour un dossier signé en janvier, joignez les bulletins de novembre et décembre.

- Pour un retraité de moins de 2 ans : photocopie de tous les justificatifs de pension de retraite
- Pour toute autre situation : toutes les pages du dernier avis d'imposition et non de la déclaration d'impôt

**Relevé d'Identité Bancaire**

**i** Assurez-vous que le RIB soit lisible

## EN PLUS, SELON VOTRE SITUATION

**Si vous percevez des allocations ou une rente** : Avis de paiement d'allocations familiales et/ou logement et/ou de rente

**Si vous avez des revenus fonciers** : Déclaration 2044

**Si votre demande est faite au nom d'une SCI** : Statuts de la société + Extrait K-bis + Déclaration 2072

**i** Envoyez votre demande uniquement par courrier

# Quelles sont les prochaines étapes ?

## 1 - APRÈS AVOIR COMPLÉTÉ LES DOCUMENTS

Confiez votre dossier complet à votre professionnel ou bien adressez-le à **BANQUE SOLFEA**



**Par courrier :**

BANQUE SOLFEA  
TSA 64140 - 77217 AVON Cedex



**Par e-mail :**

*hors demande au nom  
d'une personne morale/SCI*

etudes.dossier@banquesolfea.fr  
*Mettre en objet : NOM et prénom emprunteur - Nom du prêt  
Exemple : DUPONT François - Prêt LES IMMANQUABLES ENGIE*

## 2 - À RÉCEPTION DE VOTRE DOSSIER COMPLET

BANQUE SOLFEA vous informe de sa décision par courrier et vous adresse :

- La notice explicative sur les caractéristiques du crédit affecté
- La fiche d'informations et de conseil en assurance
- La fiche d'informations précontractuelle
- Le contrat de crédit
- Le mandat de prélèvement SEPA

**Retournez-nous l'ensemble des documents originaux dûment complétés et signés par voie postale.**

## 3 - À L'ACHÈVEMENT DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX FINANCÉS

**Après réception de la copie de la facture, de l'Attestation sur l'Honneur et du Bon à Payer dûment complétés et signés, BANQUE SOLFEA procède au débloqué des fonds directement au professionnel avec votre accord.** Vous recevez un courrier confirmant la mise en place de votre prêt.

### POUR SUIVRE ET GÉRER VOTRE DOSSIER

**Rendez-vous sur votre Espace Sécurisé :**

- Connectez-vous sur [www.banquesolfea.fr](http://www.banquesolfea.fr)
- Cliquez sur "Accéder à mon Espace Sécurisé"

### POUR CONTACTER LA BANQUE SOLFEA

Particuliers : 01 40 17 55 00

Professionnels : 01 40 17 60 00

[www.banquesolfea.fr](http://www.banquesolfea.fr)



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.







**i Document à compléter intégralement en majuscules**  
**Renseignez toutes les informations pour l'emprunteur et le co-emprunteur, même si elles sont identiques (proscrire le "idem")**

**Entre :**
**EMPRUNTEUR**
**CO-EMPRUNTEUR**

Nom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Adresse (si différente) : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Ci-après désigné(s) par "le client"**

**Et la BANQUE SOLFEA :**

Société anonyme au capital de 57 831 463 €, dont le siège social est situé à Paris (75002), 49 avenue de l'Opéra, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 562 059 832, représentée par Monsieur Frédéric COORNAERT, agissant en qualité de Directeur de la clientèle

**Ci-après désignée par "la BANQUE SOLFEA"**

**Les Certificats d'Économies d'Énergie : qu'est-ce que c'est ?**

Ce dispositif a été conçu par les pouvoirs publics pour encourager les Français à réduire leur consommation énergétique et lutter contre le réchauffement climatique.

Sa particularité ? Il s'appuie sur les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul domestique, carburant...). Ce sont eux, en effet, qui reçoivent ces Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) s'ils démontrent qu'ils incitent leurs clients à réduire leur consommation énergétique.

La BANQUE SOLFEA, spécialiste du confort et des économies d'énergie dans l'habitat et partenaire d'ENGIE, s'inscrit naturellement dans cette démarche environnementale. Ses prêts, bonifiés par ENGIE, sont proposés par les professionnels de cette filière pour vous assurer un accompagnement tout au long de la réalisation de votre projet de rénovation.

ENGIE a mandaté la BANQUE SOLFEA pour vous accompagner dans votre projet d'éco-efficacité destiné à rendre votre logement plus économe en énergie avec le prêt ENGIE adapté à vos travaux de rénovation.

Ainsi ENGIE a accepté de bonifier le Taux Annuel Effectif Global du prêt qui vous est proposé en prenant à sa charge le différentiel d'intérêts entre le taux de référence de la BANQUE SOLFEA\* et le taux qui vous sera effectivement appliqué.

Les fiches d'opérations standardisées correspondant à des travaux couramment réalisés, pour lesquels une valeur forfaitaire de Certificats d'Économies d'Énergie à attribuer a été définie, qui entrent dans le périmètre de ce Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie, sont l'ensemble des fiches d'opérations standardisées en vigueur à la date de la signature de ce contrat.

Selon la fiche d'opération concernée, l'éligibilité au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie repose sur l'obligation, pour l'entreprise réalisant les travaux, de disposer du label "Reconnu Garant de l'Environnement" dans le domaine/catégorie de l'opération concernée, sur toute la durée de l'opération (et donc jusqu'au financement des travaux réalisés).

Ayant connaissance de ces informations, le client atteste sur l'honneur qu'ENGIE a eu un rôle incitatif et actif dans sa décision d'entreprendre ces opérations d'économies d'énergie et que cette contribution est intervenue antérieurement au déclenchement de ces opérations.

Le client et son installateur attestent sur l'honneur qu'ils fournissent exclusivement à ENGIE l'ensemble des documents permettant de valoriser ces opérations au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, et qu'ils ne signeront ni ne communiqueront de documents similaires avec aucun autre acteur du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Le client et l'installateur attestent sur l'honneur l'exactitude des informations qui sont communiquées dans le présent document, à savoir :

- Les caractéristiques du logement (pour le client)
- Les caractéristiques techniques et les conditions de réalisation de l'opération conformément aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie (pour l'installateur)

Le client et l'installateur sont informés qu'ils sont susceptibles d'être contactés par les services du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dans le cadre d'un contrôle concernant la nature des travaux et la réalisation effective de ceux-ci.

\* Ce taux est calculé sur la moyenne des BMTN 3 ans augmentée d'un spread ou tout autre indice de référence.



**i Document à compléter intégralement en majuscules**  
**Renseignez toutes les informations pour l'emprunteur et le co-emprunteur, même si elles sont identiques (proscrire le "idem")**

**Entre :**
**EMPRUNTEUR**
**CO-EMPRUNTEUR**

Nom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Adresse (si différente) : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Ci-après désigné(s) par "le client"**

**Et la BANQUE SOLFEA :**

Société anonyme au capital de 57 831 463 €, dont le siège social est situé à Paris (75002), 49 avenue de l'Opéra, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 562 059 832, représentée par Monsieur Frédéric COORNAERT, agissant en qualité de Directeur de la clientèle

**Ci-après désignée par "la BANQUE SOLFEA"**

**Les Certificats d'Économies d'Énergie : qu'est-ce que c'est ?**

Ce dispositif a été conçu par les pouvoirs publics pour encourager les Français à réduire leur consommation énergétique et lutter contre le réchauffement climatique.

Sa particularité ? Il s'appuie sur les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul domestique, carburant...). Ce sont eux, en effet, qui reçoivent ces Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) s'ils démontrent qu'ils incitent leurs clients à réduire leur consommation énergétique.

La BANQUE SOLFEA, spécialiste du confort et des économies d'énergie dans l'habitat et partenaire d'ENGIE, s'inscrit naturellement dans cette démarche environnementale. Ses prêts, bonifiés par ENGIE, sont proposés par les professionnels de cette filière pour vous assurer un accompagnement tout au long de la réalisation de votre projet de rénovation.

ENGIE a mandaté la BANQUE SOLFEA pour vous accompagner dans votre projet d'éco-efficacité destiné à rendre votre logement plus économe en énergie avec le prêt ENGIE adapté à vos travaux de rénovation.

Ainsi ENGIE a accepté de bonifier le Taux Annuel Effectif Global du prêt qui vous est proposé en prenant à sa charge le différentiel d'intérêts entre le taux de référence de la BANQUE SOLFEA\* et le taux qui vous sera effectivement appliqué.

Les fiches d'opérations standardisées correspondant à des travaux couramment réalisés, pour lesquels une valeur forfaitaire de Certificats d'Économies d'Énergie à attribuer a été définie, qui entrent dans le périmètre de ce Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie, sont l'ensemble des fiches d'opérations standardisées en vigueur à la date de la signature de ce contrat.

Selon la fiche d'opération concernée, l'éligibilité au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie repose sur l'obligation, pour l'entreprise réalisant les travaux, de disposer du label "Reconnu Garant de l'Environnement" dans le domaine/catégorie de l'opération concernée, sur toute la durée de l'opération (et donc jusqu'au financement des travaux réalisés).

Ayant connaissance de ces informations, le client atteste sur l'honneur qu'ENGIE a eu un rôle incitatif et actif dans sa décision d'entreprendre ces opérations d'économies d'énergie et que cette contribution est intervenue antérieurement au déclenchement de ces opérations.

Le client et son installateur attestent sur l'honneur qu'ils fournissent exclusivement à ENGIE l'ensemble des documents permettant de valoriser ces opérations au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, et qu'ils ne signeront ni ne communiqueront de documents similaires avec aucun autre acteur du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Le client et l'installateur attestent sur l'honneur l'exactitude des informations qui sont communiquées dans le présent document, à savoir :

- Les caractéristiques du logement (pour le client)
- Les caractéristiques techniques et les conditions de réalisation de l'opération conformément aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie (pour l'installateur)

Le client et l'installateur sont informés qu'ils sont susceptibles d'être contactés par les services du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dans le cadre d'un contrôle concernant la nature des travaux et la réalisation effective de ceux-ci.

\* Ce taux est calculé sur la moyenne des BMTN 3 ans augmentée d'un spread ou tout autre indice de référence.



